

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

AVIS PUBLIC est donné conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

Que la séance au cours de laquelle sera adopté le budget de l'exercice financier 2015 ainsi que le programme triennal des immobilisations 2015-2016-2017 aura lieu le **lundi 15 décembre 2014 à 19h00** au lieu ordinaire des sessions. Ce règlement est intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-04

AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015, LE PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS AINSI QUE L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES, LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX, LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE CES TAXES ET COMPENSATIONS AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT POUR TOUS LES COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ.

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal des immobilisations.

Donné à Baie-des-Sables, ce 3 décembre 2014.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier